



Appel à candidatures pour les juges

Tir à l'Arc Canada accepte maintenant les candidatures de juges qualifiés qui souhaitent officier à un ou plusieurs événements de Tir à l'Arc Canada en 2023. Tous les candidats juges seront considérés, non seulement sur la base de leur expérience, mais aussi dans la perspective du développement du tir à l'arc canadien.

Informations sur l'événement :

Nous sollicitons des candidatures pour les événements suivants :

- 2023 Championnats 3D en salle, Calgary, AB - 24-26 mars 2023
- 2023 Coupe Canada Ouest, Prince Albert SK - 9-11 juin 2023
- 2023 Coupe Canada Est, Laval QC - 23-25 juin 2023
- 2023 Championnats 3D en plein air, Cranbrook C.-B. - 4-7 août 2023
- 2023 Championnats de terrain et de cible, Victoria C.-B. - 8-12 août 2023

Frais des juges

Tir à l'arc Canada couvrira les dépenses suivantes des juges pour tous les championnats canadiens :

1. Indemnité journalière au taux de 58,00 \$ (les taux suivants seront utilisés : 12 \$/petit-déjeuner* 18 \$/déjeuner, 28 \$/dîner) (*sauf si autrement inclus avec l'hôtel)
2. Le voyage aller-retour vers la ville hôte (transport aérien ou terrestre). Le voyage en avion correspond au coût d'un billet de classe Tango d'Air Canada ou d'un billet de classe équivalente auprès d'autres compagnies aériennes telles que Westjet, Porter. Pour ceux qui voyagent en voiture, Tir à l'arc Canada offre un taux de remboursement de 0,52 \$ par kilomètre jusqu'à un maximum égal au coût du billet d'avion décrit ci-dessus. C'est le moindre des deux (transport terrestre ou aérien) qui est remboursé par Tir à l'arc Canada.
3. Hébergement : Occupation double. Les juges qui choisissent de loger dans une chambre individuelle devront prendre en charge la moitié du coût de l'hébergement.

*Veuillez noter que Tir à l'arc Canada surveille les règlements en cours concernant la COVID-19, et que l'occupation des chambres dépendra des règlements locaux au moment de l'événement. Nous continuerons à surveiller et à informer tous les juges dès que possible, s'il y a des changements.

NOTE : Tir à l'arc Canada couvre les dépenses des personnes nommées à la commission des juges (peu importe le niveau de certification). Les candidats juges nationaux ou les juges provinciaux qui sont invités à participer à l'événement comme une opportunité d'apprentissage sont responsables de leurs propres dépenses. Nous recommandons que ces juges contactent leur OSPT pour connaître les possibilités de financement de leurs dépenses.



Processus de sélection

Le Comité des juges de Tir à l'arc Canada examinera toutes les demandes et nommera les juges à l'Équipe des officiels pour chaque événement. Les nominations à l'Équipe des officiels seront approuvées par le Comité des juges de Tir à l'arc Canada et rapportées au Conseil d'administration avant le 29 février 2023, après quoi tous les juges nommés à l'Équipe des officiels seront avisés.

Demandes

Tous les juges intéressés doivent remplir le formulaire de candidature ci-dessous avant le 31 janvier 2023.

Formulaire de candidature : <https://www.surveymonkey.com/r/MK2DCZC>